053-215301300-20240514-DM-025B-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2024 Affichage : 24/05/2024

Mise en ligne le : 24/05/2024



# DÉCISION MUNICIPALE N° 025 / 2024 DU 14 MAI 2024

AIDE POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL ET PETIT MOBILIER DE VALORISATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE ALBERT-LEGENDRE AU TITRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION

Nous, Maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23.

Vu la délibération en date du 26 septembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions notamment de demander l'attribution de subventions auprès des financeurs publics,

Vu l'arrêté n°5/2024 en date du 24 janvier 2024 portant délégation de signature à Sandrine Rebelo, Directrice Générale des Services,

Considérant que l'aménagement de la Bibliothèque Albert-Legendre est ancien et que son mobilier actuel doit être modernisé de façon à pouvoir mettre en œuvre le projet de service de la Lecture publique et ainsi d'offrir aux usagers des espaces et services plus adaptés,

Que des devis d'achat de matériel et de petit mobilier de valorisation des collections ont été établis pour un montant hors taxes de 6 159 €,

Que l'achat de tel matériel et mobilier est éligible au concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation,

## **DÉCIDONS**

## Article 1er

Un dossier sera déposé auprès de la DRAC Pays-de-la-Loire pour solliciter une aide pour l'achat de matériel et de petit mobilier de valorisation des collections de la Bibliothèque Albert-Legendre au titre de la DGD, pour un montant de 3 079,50 €.

## Article 2

Il sera rendu compte au conseil municipal de la présente décision.

# Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la ville est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire et par délégation, La Directrice Générale des Services,

Signé: Sandrine Rebelo